

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP) ATTENDU PAR LES USAGERS

06 novembre 2018

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP) ATTENDU PAR LES USAGERS



Communiqué de presse
6 novembre 2018

Après différents essais et expérimentations, le Dossier Médical Partagé (DMP) est enfin prêt à se déployer sur l'ensemble du territoire national. Une [enquête récemment réalisée par France Assos Santé\[1\]](#) auprès d'un échantillon représentatif de la population française a mis en avant les attentes de nos concitoyens pour le DMP et ses différentes fonctionnalités, malgré une notoriété qui reste à développer.

UN OUTIL QUI SUSCITE UN FORT INTÉRÊT

L'enquête révèle un intérêt spontané pour cet outil en ligne, en cohérence avec le contexte du développement numérique :

- 70% des Français sont spontanément intéressés par la possibilité de disposer d'un outil de centralisation en ligne de ses données de santé ;
- et en particulier pour le DMP tel qu'il est proposé : après présentation du DMP, ce taux atteint 85%, mettant en avant l'intérêt marqué pour ses principales fonctionnalités.

DES LEVIERS IDENTIFIÉS : LE PARTAGE DES INFORMATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ POUR UNE MEILLEURE COORDINATION ET UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE AINSI QU'UN ACCÈS CENTRALISÉ À TOUTES SES DONNÉES DE SANTÉ

Les raisons invoquées en premier lieu qui inciteraient à l'ouverture du DMP sont :

- la **possibilité de partage des informations** avec les professionnels de santé pour permettre une meilleure prise en charge, pour 36% des répondants ;
- disposer d'un **accès centralisé** à ses données de santé, également à 36%.

Les éléments qui inciteraient principalement à l'utilisation de l'outil sont :

- le fait de **permettre l'accès à ses informations de santé en cas d'urgence médicale**, pour 57% des répondants ;
- **faciliter la coordination** entre les professionnels de santé intervenant tout au long du parcours de santé pour 54% d'entre eux ;
- **éviter la déperdition d'informations** pour ne pas recourir à des actes répétés et redondants pour 51% des personnes interrogées ;
- **avoir un espace regroupant toutes les données médicales**, pour 46% ;
- et, enfin, **limiter les risques d'interactions** entre les différents traitements pour 39%.

UNE CONFIANCE ACCORDÉE À UN ORGANISME PUBLIC ET DES GARANTIES DEMANDÉES EN TERMES DE SÉCURISATION ET DE GRATUITÉ DU SERVICE

Les Français font majoritairement **plus confiance à un acteur public (51%)** qu'à un acteur privé (17%) pour la mise en œuvre d'un dossier médical en ligne et ils sont **54% à solliciter des garanties** en termes de sécurisation des données, les freins repérés à l'utilisation étant logiquement la question du vol ou piratage et de la récupération des données par d'autres acteurs (employeurs, assurance...). **54%** des répondants **considèrent également la gratuité de l'accès au service comme un critère important** pour l'utilisation de cet outil.

LE DMP, LE DOSSIER MÉDICAL NUMÉRIQUE DE RÉFÉRENCE PERMETTANT D'ÊTRE ACTEUR DE SA SANTÉ

Ces résultats mettent en lumière le fort intérêt perçu par les Français pour les fonctionnalités du DMP, qui répondent à leurs attentes, en favorisant la coordination des soins pour une meilleure prise en charge, notamment en cas d'urgence médicale, et l'accès à ses données de santé en toute sécurité.

Le DMP permettra à terme à chacun de devenir acteur de sa santé, ceci renforcé par la possibilité de renseigner des informations diverses, telles que la personne de confiance, ses choix en matière de dons d'organes et, à venir, ses directives anticipées. En outre, les usagers sont au cœur de ce dispositif grâce à la possibilité d'ajout de documents personnels, la gestion individuelle des autorisations d'accès délivrées aux professionnels de santé de son choix ainsi que la possibilité de masquage des informations qu'ils ne souhaitent pas partager.

Le DMP est un outil en cours d'évolution qui devrait s'adapter aux besoins et lacunes identifiées et qui pourra se déployer sous l'impulsion des usagers et l'appropriation par les professionnels de santé, devenant ainsi le dossier médical numérique de référence de tous les Français.

Après tant d'attentes, on ne peut plus se permettre un échec, c'est maintenant le moment de vérité ! La réussite du DMP dépendra de l'implication de l'ensemble des acteurs.

Contact presse :

communication@france-assos-sante.org

[1] **Enquête en ligne réalisée par l'Institut ViaVoice pour France Assos Santé** entre le 15 et le 18 octobre 2018 auprès d'un échantillon de 1001 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus +